

## Conférence Permanente du Tourisme Urbain - Désignation des représentants de la Ville de Besançon

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon est adhérente de la Conférence Permanente du Tourisme Urbain, association qui a pour but de faire reconnaître le tourisme urbain par les pouvoirs publics, réaliser des études sur les aspects de ce type de tourisme et mettre en œuvre une politique commune à l'ensemble des adhérents en organisant l'offre et labellisant des produits...

Cette association regroupe des villes françaises possédant un patrimoine de qualité et manifestant une volonté de promouvoir une politique touristique active, à l'exclusion des stations et des villes dont l'unique activité est d'ordre culturel et/ou patrimonial.

Chaque membre de la Conférence Permanente du Tourisme Urbain doit être représenté par une délégation comprenant au minimum 4 personnes, l'une d'entre elles devant obligatoirement être un élu de la Ville.

Sur avis favorable de la Commission chargée du Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les personnes suivantes :

- M. l'Adjoint chargé du Tourisme,
- M. MILLE, Conseiller Municipal, membre de la Commission chargée du Tourisme,
- le Directeur de l'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative de Besançon,
- le Directeur du Service Culturel, chargé du Tourisme de la Ville de Besançon.

**M. JACQUEMIN :** Je veux simplement dire à cette occasion, Monsieur le Maire, qu'on a beaucoup de mal à avoir à la fin de l'été le bilan de la saison touristique. Ce que j'observe, c'est que chaque année on a des échos, notamment à travers les médias, qui sont assez régulièrement négatifs sur ce qui se passe pendant l'été en terme de tourisme, notamment sur certains points comme celui de la fréquentation hôtelière. Elle traduit naturellement la présence des touristes et c'est tout de même un bon élément de mesure. Sur ce point, j'aimerais donc que vous puissiez nous présenter un état de la fréquentation, peut-être sur plusieurs années, de ces hôtels. Il est clair, à interroger les hôteliers, que la clientèle d'affaires s'arrêtant vers le mois de juin, juillet et qui commence à être très nombreuse dans cette ville, ces hôtels souffrent beaucoup à partir du mois de juillet jusqu'à début septembre. C'est tout de même la traduction d'une insuffisance touristique de la Ville et je souhaite qu'à travers l'appartenance à cette Conférence Permanente du Tourisme Urbain, vous puissiez recueillir quelques idées que vous saurez mettre en œuvre pour la meilleure promotion touristique de Besançon.

Je ferai une petite réflexion sur l'affiche -il y a eu un titre d'ailleurs dans l'Est Républicain «Besançon soigne l'accueil de ses touristes»-, réalisée avec les commerçants, ce qui est très bien, mais à destination interne, c'est-à-dire qu'elle a été apposée sur les vitrines des commerçants ; cette action n'est donc pas une action de promotion externe à la Ville de Besançon en faveur du tourisme.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas le but qui est de souhaiter la bienvenue aux touristes qui sont là.

**M. JACQUEMIN :** Oui, mais je crois qu'on souhaitera la bienvenue à des touristes peu nombreux comme je le disais tout à l'heure. Il vaudrait mieux, à mon sens, orienter une politique d'attraction touristique en externe à Besançon.

Donc je suis tout à fait d'accord qu'on s'associe à cette Conférence Permanente du Tourisme Urbain et je souhaiterais surtout que nous puissions faire vraiment le point Monsieur le Maire de la saison touristique qui ne me paraît pas très bonne.

**M. LE MAIRE :** On demandera à l'Adjoint chargé du Tourisme de nous faire le bilan au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal.

J'ai moi-même reçu les responsables des hôteliers. C'est vrai qu'il y a eu une chute cette saison, qui est générale d'ailleurs, qui est peut-être due à d'autres causes que la politique que nous avons en direction du tourisme ici à Besançon et au fait que les chambres d'hôtel sont maintenant en nombre important. Or deux hôtels doivent se construire à l'Ouest de Besançon. Comme il s'agit d'une opération privée sur un terrain privé, je ne peux qu'accorder les permis de construire conformément au code de l'urbanisme et au cahier des charges du secteur à ces deux hôtels. Les hôteliers sont venus s'en plaindre, je les comprends, mais le Maire ne peut pas refuser les permis de construire de deux hôtels qui ont l'intention de s'installer sur Besançon.

Ceci dit, il y a, c'est vrai, une diminution par suite de l'extension du nombre de chambres sur Besançon. On en a manqué à une certaine époque, maintenant il y a plutôt le trop plein et il faut essayer de limiter les choses. Nous avons une autre demande sur un terrain de la Ville que j'ai refusée parce que c'était la Ville qui s'engageait directement mais sur du terrain privé, je ne peux pas l'empêcher de se faire...

Pour établir le bilan que vous souhaitez, il ne faut pas simplement voir l'aspect hôtelier de cette saison touristique, mais aussi le reste, notamment la fréquentation de la Citadelle, etc. Je crois qu'il y a quand même une activité touristique importante, intéressante, une animation de la Ville aussi assez remarquable. Je demanderai donc à Jean-Louis FOUSSERET de nous faire le bilan de cette saison.

**M. ANTONY :** Monsieur le Maire, je voudrais simplement rappeler ici qu'il y a eu une action de promotion de la Ville en direction de la Suisse dans le cadre de l'Association Grand-Centre, un week-end à Besançon et que nous avons reçu récemment au Musée, vous y étiez d'ailleurs, 8 journalistes suisses qui vont se faire l'écho de cette action que nous menons aussi de façon partenariale avec la Chambre de Commerce. La difficulté, c'est évidemment l'évaluation Monsieur le Député. J'en ai parlé avec nos partenaires mais il est difficile de connaître précisément les retombées d'une action telle que celle-ci. On n'aura pas le retour avant 3 ans mais c'est une action précise.

**M. BARETJE :** Je voudrais simplement nuancer tout de même les propos de M. JACQUEMIN sur deux points. Ce que vous dites est vrai pour l'été mais nettement moins vrai pendant le reste de l'année et je peux vous dire qu'au cours de ces 2 ou 3 dernières années, grâce à un effort qui n'est pas uniquement celui de la Ville mais aussi celui de la Région et de l'ensemble des commerçants, on reçoit un bien plus grand nombre de colloques, de congrès, de séminaires, donc beaucoup plus de clients dans les hôtels bisontins qu'avant. C'est un premier point qui ne concerne pas les vacances d'été mais la saison hôtelière ne saurait se limiter aux vacances d'été.

Deuxième point de nuance aussi, en ce qui concerne l'été, pour parler avec les commerçants de Besançon y compris durant l'été, s'il est vrai que les hôtels ont été moins bien pourvus que les années précédentes, pour d'autres commerces je peux vous dire que les choses se sont plutôt bien passées. Je crois qu'il faut voir le tourisme de manière globale. Besançon reste une ville d'étape où les gens ne sont pas obligés de s'arrêter, surtout dans un hôtel car peut-être que leurs revenus ne le leur permettent pas, ils ont des caravanes et il y a tout un moyen de prendre des vacances actuellement surtout pendant les vacances d'été sans loger à l'hôtel.

**M. FUSTER** : Monsieur le Député, concernant la promotion, je tiens à vous signaler qu'à la Maison de Franche-Comté à Paris, on a fait tout l'été la promotion de la Ville de Besançon -nous étions d'ailleurs pratiquement les seuls- en annonçant toutes les manifestations, le festival, etc., de la Ville de Besançon.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai qu'on travaille maintenant avec la Maison de la Franche-Comté de façon intéressante et régulière.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, je ne dis pas que telle ou telle action n'est pas menée. Simplement je souhaite qu'il y ait une politique beaucoup plus hardie de prospection et de promotion de la Ville en externe car j'en ressens totalement la nécessité et je pense que cette politique doit être faite en s'appuyant sur une définition stratégique de produits touristiques qui reste tout de même largement à écrire. Voilà les deux remarques que je voulais faire.

**M. RUEFF** : Je crois que le produit touristique qui est en train de se constituer, de s'élargir, de se développer à l'heure actuelle, c'est la Citadelle à travers tous les projets qui sont en cours. Or, je n'ai pas l'impression, dans les mois qui ont passé, que vous avez tellement apporté votre soutien au développement touristique de la Citadelle par l'obstruction que vous avez faite.

**M. LE MAIRE** : Ne polémiquons pas ! On est d'accord avec ces représentants et on aura un bilan prochainement.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.